



COMMUNE DE MURVIEL LES BÉZIERS  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 17/03/2022 À 19H À LA SALLE MULTI ACTIVITÉS

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** HAGER S. – GIL M. – GARCIA S. – JARLET A. – SOULIER G. – MICHAUD S. – GUITTARD JM. – PUIG C. – MEROU N. – BATALLO A. – ROBIN F. – FUENTES M.E. – PAMBRUN B. – DEJEAN PUCHE C. – BLASI F. – BARO C. – DUMONT M. – CHELLY S.

**Absents excusés :** DURANDEU R. – BIROT-MORENO C. – PELLICER M. – VANDAELE N.

**SECRETARE DE SEANCE :** Mme GIL Martine.

**INFORMATIONS**

**Visite du Sénateur :** M. le Maire donne le compte rendu de la rencontre avec le Sénateur BOUGI Hussein ; plusieurs thèmes ont été abordés, notamment le problème d'effectifs à l'école maternelle et les différents projets de la Commune (Maison médicale, city stade, Dojo...)

**Conseil d'école :** M le Maire informe que Conseil d'école Maternelle s'est tenu et que le départ en retraite de la Directrice a été évoqué. La Commune attend toujours des informations sur la potentielle fermeture d'une classe.

**AIRE DE LAVAGE  
COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

**Le Conseil Municipal,** approuve le Compte de Gestion 2021 de l'Aire de lavage dressé et présenté par Monsieur le Directeur du Centre des Finances Publiques de Béziers ainsi que le Compte Administratif comme suit :

**EXPLOITATION**

Dépenses : 20237.88 € Réalisées : 19482.10 €	} →	Excédent :
Recettes : 20237.88 € Réalisées : 32426.90 €		<b>12944.80 €</b>

**INVESTISSEMENT**

Dépenses : 42265.37 € Réalisées : 13790.30 €	} →	Excédent :
Recettes : 42265.37 € Réalisées : 42481.60 €		<b>28691.30 €</b>

EXCEDENT GLOBAL : **+ 41636.10 €**

**AFFECTATION DES RESULTATS DE CLÔTURE**

**Le Conseil Municipal** affecte :

- ↳ 12944.80 € affectés en Recettes d'exploitation (compte 002)
- ↳ 28691.30 € affecté en Recettes d'Investissement (compte 001)

**COMMUNE DE MURVIEL  
COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

**Le Conseil Municipal,** approuve le Compte de Gestion 2021 dressé et présenté par Monsieur le Directeur du Centre des Finances Publiques de Béziers ainsi que le Compte Administratif comme suit :

**FONCTIONNEMENT**

Excédent Total :

Dépenses Réalisées : 2511013.87 €

Recettes Réalisées : 3503904.371 €

+ 992890.50 €

**INVESTISSEMENT**

Dépenses Réalisées : 1 177570.01 €

Recettes Réalisées : 1125250.77 €

} → déficit : - 52319.24 €	Restes à réaliser :   dépenses : 551000 €   recettes : 10000 €	} → déficit : - 541000 €

Déficit total :

- 593319.24 €

**EXCEDENT GLOBAL :****+399571.26€****AFFECTATION DES RESULTATS DE CLÔTURE****Le Conseil Municipal affecte :**

↳ 593319.24 € affectés en Recettes d'investissement (compte 1068)

↳ 399571.26 € affectés en Recettes de Fonctionnement (compte 002)

↳ 52319.24 € Reportés en dépenses d'investissement (cpté 001)

**ETUDES PREALABLES A L'AMENAGEMENT DU L'ABEOURADOU**

**M. le Maire rappelle** la volonté de la Commune de Murviel-lès-Béziers de favoriser une trajectoire démographique positive et de jouer le rôle structurant que lui confère son statut de polarité au sein du SCOT du Biterrois.

En ce sens, la Commune a identifié le secteur de « l'Abéouradou » comme constituant un réel potentiel de développement urbain, en greffe avec le centre-ville et le pôle d'équipements publics de la commune.

M. le Maire propose donc au Conseil municipal de lancer une phase d'études préalables, sur le secteur de « l'Abéouradou » (dont l'emprise s'inscrit dans la zone AU du Plan Local d'Urbanisme approuvé en décembre 2007), visant à étudier les conditions de réalisation d'une opération d'aménagement.

Pour pouvoir mener à bien cette opération, la Commune envisage de recourir à une procédure de Zone d'Aménagement Concertée, dont le régime est codifié aux articles L. 311-1 et suivants et R. 311-1 et suivants du Code de l'Urbanisme, cette procédure permettant à la Commune de réaliser une opération d'aménagement maîtrisée de qualité, dans le respect de l'intérêt général. Cette procédure permet notamment à la Commune, initiatrice de la procédure, de maîtriser dans le temps le déroulement du projet et là, en particulier, pour ce qui concerne les espaces et les équipements publics.

Le Conseil Municipal décide de prescrire les études pré-opérationnelles en vue de la réalisation d'une opération d'aménagement sur le secteur de « l'Abéouradou » et la concertation préalable à l'attribution d'une concession d'aménagement, de poursuivre les objectifs d'urbanisation et d'aménagement du secteur de « l'Abéouradou » tels que déterminés par la présente délibération d'acter les modalités de concertation préalable définies dans la présente délibération et informe qu'elle fera l'objet d'un affichage en Mairie de Murviel-lès-Béziers durant un mois et d'une publication dans un journal de diffusion départementale à la rubrique annonces légales

**CREATION D'UN COMITE SOCIAL TERRITORIAL AVEC LA COMMUNAUTE DES COMMUNES**

**M. le Maire expose** que l'article 32 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 prévoit qu'un Comité social territorial est créé dans chaque collectivité employant au moins 50 agents, ainsi qu'auprès du centre de gestion pour les collectivités affiliées employant moins de cinquante agents.

Il peut être décidé, par délibérations concordantes des organes délibérants d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI), de l'ensemble ou d'une partie des communes membres et de l'ensemble ou d'une partie des établissements publics qui leur sont rattachés, de créer un comité social territorial compétent pour tous les agents de ces collectivités et établissements publics lorsque l'effectif global concerné est au moins égal à cinquante agents.

De même, il semble cohérent de continuer à disposer d'un Comité social territorial unique compétent pour l'ensemble des agents de l'établissement public de coopération intercommunale et de la Commune de Murviel les Béziers comme c'est le cas depuis plusieurs années.

Aussi il propose au Conseil la création d'un Comité Social Territorial commun avec la Communauté des Communes des Avant-Monts.

**Accord du Conseil.**

### **EXTINCTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC AUDELA DE 6 MOIS**

**M. le Maire rappelle** au Conseil Municipal la délibération du Conseil Municipal du 23/09/2021 concernant la mise en place de l'extinction de l'éclairage public de 11h à 05h pendant une période de 6 mois à titre expérimental à compter du 9 octobre 2021.

Il indique que la phase d'expérimentation arrive à échéance et demande au Conseil de se prononcer sur une éventuelle reconduction.

**Le Conseil Municipal** décide de l'extinction de l'éclairage public à titre définitif comme suit :

- Horaires d'Hiver : de 11h à 5h
- Horaires d'Eté : de 0h à 5h

### **MARCHE DE TRAVAUX : EXTENSION DES ATELIERS**

**M. le Maire rappelle** au Conseil Municipal le projet d'extension des ateliers municipaux ;

**Il indique** que la Commission d'appel d'offres s'est réunie le 1<sup>er</sup> mars et a procédé aux négociations pour les lots : 1, 2, 3, 4 et 6 en date du 15 mars 2022.

Après analyse des offres et négociations, la Commission d'appels d'offres propose de retenir :

- Lot 1 VRD Terrassement : CABANEL TP : 21699.00 € HT
- Lot 2 Gros Œuvre : Sas FUSCO et Fils : 24135.56 € HT
- Lot 3 Charpente bardage isolation : Alka Méditerranée : 148000 € HT
- Lot 4 Etanchéité : AC Etanchéité : 25157.09 € HT
- Lot 5 : Electricité : DG ELEC : 11143.70 € HT
- Lot 6 : Dallage Int/Ext : Prosol sud Concrete : 27922.96 € HT
- Lot 7 : Nettoyage fin de chantier : Agence sud Propreté : 750.00 € HT

Soit un total de travaux de **258 808.31 € HT**

**Accord du Conseil**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15

Pour extraits conformes affichés en mairie.

**Le Maire, Sylvain HAGER**

